

DOSSIER GRAND CONSEIL Février 2009

ACHARNEMENT CONTRE JEAN-MICHEL CINA Le député PDC Gabriel Luisier a dénoncé hier «l'incurie» régnant dans le Département du conseiller d'Etat et candidat PDC Jean-Michel Cina. N'est-ce pas là faire preuve d'acharnement en cette période de campagne électorale?

L'HÔPITAL DE RENNAZ FAIT UN TABAC Les députés valaisans ont montré la voie à suivre à leurs homologues vaudois. Hier, ils ont accepté à une écrasante majorité la loi d'adhésion à la Convention intercantonale sur l'hôpital Riviera-Chablais Vaud-Valais qui devrait coûter près de 300 millions...

DIX MILLIONS POUR DYNAMISER NOS VERGERS Ce n'est qu'une question d'heures! Provisoirement «gelé» par un amendement de la gauche, le crédit-cadre destiné à financer la reconversion et la modernisation des cultures de fruits et légumes devrait passer la rampe du Parlement. Sans coup férir.

UNE PLANIFICATION FINANCIÈRE QUI TOMBE MAL Le Conseil d'Etat a présenté au Parlement une planification financière pour les années 2009 à 2012. Le projet ne tient pas compte des conséquences de la crise financière, ni des grosses dépenses déjà prévues, comme le plan de sauvetage des caisses de pension...

AUJOURD'HUI Au menu du Grand Conseil aujourd'hui: la loi sur le cycle d'orientation, les mesures de sauvetage des caisses de pension de l'Etat, le soutien à la fusion des communes de Nax, Vernamiège et Mase.



L'emplacement du futur Hôpital Riviera-Chablais Vaud-Valais se situe en bordure de l'autoroute A9 (à droite), à la hauteur de l'échangeur de Rennaz. LE NOUVELLISTE

Futur hôpital de Rennaz, nous voilà!

LARGE SOUTIEN ► C'est à une écrasante majorité et en une seule lecture que le Parlement valaisan a accepté hier d'adhérer au projet de l'Hôpital Riviera-Chablais Vaud-Valais. Coût de cette participation: plus de 70 millions de francs.

PASCAL GUEX C'est un signal fort que les députés valaisans ont adressé hier à leurs homologues vaudois! Le Grand Conseil a en effet accepté à une écrasante majorité - 103 oui, 2 non et 10 abstentions - la loi d'adhésion à la Convention intercantonale sur l'Hôpital Riviera-Chablais Vaud-Valais. Mieux, nos parlementaires ont choisi de donner leur feu vert en une seule lecture - par 97 oui contre 11 abstentions - sans combattre l'entrée en matière, ni ouvrir la discussion sur l'ensemble du texte!

Santé Valais... Les prérogatives des deux Parlements sont confisquées! Le Valais serait donc condamné à dire oui amen aux investissements décidés du côté de Lausanne, sans droit de veto. Moins cher que de rénover! Ces attaques ont bien sûr fait réagir Margrit Picon-Furrer - la présidente de la Délégation aux affaires extérieures qui a dénoncé «des allégations erronées» - mais aussi le conseil-

alors que notre canton ne couvre que 25% des coûts.» Si Thomas Burgener a dit comprendre la frustration de certains députés de ne pouvoir que dire oui ou non sans proposer quelques retouches, il a aussi insisté sur les avantages du site unique de Rennaz. «La solution la plus avantageuse tant du point de vue médico-technique qu'économique.» Investir dans du neuf coûterait ainsi moins cher que de devoir réno-

En deux étapes Thomas Burgener l'a rappelé hier: la réalisation de ce futur Hôpital Riviera-Chablais Vaud-Valais s'effectuera en deux étapes. Une première phase destinée au concours d'architecture (en 2009) et aux études détaillées (en 2010) et une seconde consacrée à la construction proprement dite (entre 2011 et 2014). Logiquement, les députés valaisans ont donc été appelés hier à se prononcer séparément sur ces deux étapes. Ainsi après avoir largement dit oui au principe d'adhésion à cette convention intercantonale, nos parlementaires ont également accepté «la décision portant sur le cautionnement de l'Etat du Valais pour le financement des concours d'architecture et des études détaillées.» Avec 107 voix pour, une seule contre et cinq abstentions.

«Cette convention ne correspond pas aux objectifs du RSV... Les prérogatives des deux Parlements sont confisquées» PASCAL BRIDY DÉPUTÉ DU PARTI DÉMOCRATE-CHRÉTIEN DU CENTRE

«Un tiers du pouvoir de décision est en main valaisanne alors que notre canton ne couvre que 25% des coûts» THOMAS BURGNER CONSEILLER D'ÉTAT ET CHEF DU DÉPARTEMENT DE LA SANTÉ

Un oui de raison! En attendant que les Vaudois donnent à leur tour leur aval à cette loi d'adhésion - cet objet doit être soumis au vote du Parlement au plus tard le 3 mars prochain - le Grand Conseil valaisan a donc apporté un soutien sans équivoque au futur Hôpital de Rennaz. Même le Haut-Valais a manifesté un enthousiasme étonnant, non sans avoir plaidé pour le maintien sans condition du site de Viège... En fait, les seules réelles réticences ont curieusement émané des rangs du groupe démocrate-chrétien du Centre. Pascal Rey, le premier, s'est interrogé sur l'ampleur des dépenses liées à ce projet de site unique. «En 2000, ce projet avait été devisé à 200 millions. Aujourd'hui, on évoque un montant de 300 millions, dont 75 seront à la charge de notre canton.» Au final, le PDC du Centre a tout de même accepté d'entrer en matière, mais presque de guerre lasse. «Le cœur dit plutôt non, mais la raison dit oui!» Un oui pourtant finalement refusé par deux élus du PDC du Centre. Dont Pascal Bridy qui est monté à la tribune pour dresser «un triste constat, sans politiquement, ni régionalisme». Pour l'élu savien, «cette convention ne correspond pas aux objectifs fixés par le Réseau

ler d'Etat Thomas Burgener. Pour le chef du Département de la santé, il ne serait ainsi pas du tout logique que notre canton puisse faire valoir un droit de veto alors que sa contribution financière est largement inférieure à celle de son voisin. «Celui-ci nous a déjà fait un cadeau: un tiers du pouvoir de décision est en main valaisanne

ver les cinq établissements qui seront remplacés par celui de Rennaz. Et puis si cette solution entraînera certes une réduction du nombre de lits - il n'y en aura plus que 300 au total - et des effectifs, elle se réalisera sans licenciements! Thomas Burgener a tenu à rassurer les députés valaisans sur ce domaine combien sensible de l'emploi.

Des millions pour redonner des couleurs à nos vergers

CRÉDIT-CADRE ► Le canton devrait pouvoir injecter 10 millions de francs ces cinq prochaines années dans la reconversion et la modernisation des cultures de fruits et légumes.

PASCAL GUEX Le Grand Conseil s'apprête à redonner des couleurs à nos vergers. Dès aujourd'hui, le Parlement devrait en effet voter un crédit-cadre destiné à faciliter la reconversion et la modernisation des cultures de fruits et légumes. Après avoir déjà consacré 6 millions de francs dans une opération similaire entre 2005 et 2008, le canton projette cette fois-ci d'investir une enveloppe de 10 millions de francs sur les cinq prochaines années. Un coup de pouce bienvenu qui devrait surtout profiter aux producteurs de pommes et d'abricots.



La décision définitive a été ajournée pour permettre le traitement d'amendements. Qu'importe: on ne voit pas comment le Grand Conseil pourrait ne pas attribuer 10 millions de francs pour reconverter le verger valaisan, la culture des abricots en tête. HOFMANN

ble des groupes. Au nom des radicaux-libéraux, Willy Giroud a ainsi salué «un véritable bol d'air qui tombe à point nommé dans un contexte économique tendu» qui pourrait décourager nombre de producteurs d'investir dans la reconversion de leurs cultures. Sans

parler des craintes que font planer les accords bilatéraux. Chef du Département de l'agriculture, Jean-Michel Cina a certes précisé que le gouvernement cantonal était opposé à un accord de libre-échange généralisé. «Il n'en reste pas moins que le secteur agricole doit bien faire avec.»

La gauche veut des arbres à haut jet

L'arboriculture valaisanne doit donc encore patienter quelques heures avant de se voir offrir officiellement un bon bol d'air à 10 millions de francs. Le temps pour la commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement de plancher sur l'amendement déposé par le groupe PS/AdG et aux députés de se prononcer sur cette proposition qui réclame que ce crédit-cadre soit lié «à l'incitation de planter 10 000 arbres à haut jet». Hier à l'heure du débat d'entrée en matière, Marcelle Monnet Terretaz est montée au créneau pour défendre la cause de ces arbres sauvages ou fruitiers à planter sur des parcelles publiques et privées. «Selon une vision d'ensemble coordonnée par les communes et par les services de l'Etat.»

Si la députée socialiste s'est déclarée enthousiaste à l'idée de soutenir ce crédit, elle a aussi dit sa tristesse de voir le paysage de plaine changer irrémédiablement. «Des rangées de très petits arbres remplacent les arbres fruitiers d'avant. De nombreux oiseaux ne trouvent plus d'endroit pour nicher et la biodiversité s'appauvrit». D'où l'idée du groupe PS/ADG de demander la plantation d'arbres à haut jet qui, aux yeux des élus de gauche, amélioreraient le paysage et offriraient un refuge pour les oiseaux. De plus, ces bois assurés des fonctions de purification de l'air, de l'eau et du sol, «leur présence augmenterait aussi la rugosité du paysage. C'est donc un moyen de lutte efficace contre le vent et l'érosion des sols.» PG

«Nous voulons positionner le Valais comme une terre de plus-value et de gastronomie...» JEAN-MICHEL CINA PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT VALAISAN

d'abricotiers avec un accent mis sur le marché semi-tardif et tardif (29 ha), de cerisiers (19 ha), de myrtilles (2 ha), mais aussi de fraises, de framboises ou de légumes sur substrat ou encore de framboises de montage.

Le credo de Jean-Michel Cina Ce crédit-cadre aurait dû être voté hier déjà. Mais le dépôt d'amendements a quelque peu retardé l'acceptation de ce texte soutenu par l'ensem-

AVENIR DES FINANCES CANTONALES Un optimisme d'avant-crise

JEAN-YVES GABBUD Le Conseil d'Etat a présenté au Parlement un document intitulé «Planification intégrée pluriannuelle 2009-2012». Il s'agit d'une sorte de budget succinct pour les quatre années à venir. Il laisse imaginer que l'Etat pourrait boucler ses comptes dans les chiffres noirs durant cette période. L'Exécutif cantonal prévoit que les charges d'exploitation de l'Etat passeront de 2415.1 millions en 2009 à 2662,8 millions en 2012. La hausse annuelle serait alors de 3,4%.

Le Conseil d'Etat constate que «cette augmentation moyenne est nettement moins importante que celles enregistrées par le passé». Pour arriver à cette progression relativement modérée, il faudra toutefois «réaliser d'importants efforts d'économies dans de nombreux services». Ces économies devraient frapper en priorité les subventions. En réalité, il est déjà prévisible que les dépenses de l'Etat progres-

RELANCE ÉCONOMIQUE Plan socialiste rejeté

Le groupe PS/AdG, par le député suppléant Didier Fournier (photo), a présenté hier ses idées pour relancer l'économie cantonale. Le premier point consiste à «avancer, accélérer certains investissements», comme l'assainissement énergétique des bâtiments, par exemple. Le second élément vise à «renforcer le pouvoir d'achat des consommateurs», par exemple.

«Notre étude, fort sommaire, sur le droit commercial des Etats-Unis est dépourvue d'ambition quelconque.» Si c'est lui qui le dit... JEAN-YVES GABBUD

Vous avez évoqué «l'incurie» régnant dans les services de Jean-Michel Cina. Ne faites-vous pas preuve d'acharnement à son endroit?



LA QUESTION VACHE A...



GABRIEL LUISIER DÉPUTÉ PDC DU BAS «Ce n'est pas de l'acharnement. C'est simplement un constat. Je constate sur la base de documents que la décision claire du Grand Conseil n'a pas été respectée. Le Parlement a en effet demandé au Département de Jean-Michel Cina de faire des propositions législatives pour limiter les résidences secondaires. Cela n'a pas été fait. Jean-Michel Cina se présente comme celui qui limite la construction de résidences secondaires en Valais. En réalité, il n'a rien fait pour cela, à part produire une fiche du plan directeur cantonal, la D 1.3, qui est d'ailleurs illégale.» JYG

ZIG ZAG PARLEMENTAIRE

LIMITATION DES RÉSIDENCES SECONDAIRES Mise en œuvre reportée

En février 2007, le Grand Conseil acceptait une motion urgente soutenue par les groupes PDC du Bas et du Centre et déposée par le député Gabriel Luisier demandant «au Conseil d'Etat de présenter les modifications de la législation dans le but de fortement limiter les résidences secondaires en dehors des zones Lex Koller». Selon le règlement, le Conseil d'Etat avait deux ans pour mettre en œuvre cette demande. Un délai qui échoit ce mois-ci. Hier, l'Exécutif cantonal a demandé une prolongation de ce délai jusqu'au mois de septembre prochain en évoquant «une analyse difficile de la constitutionnalité de la modification légale» proposée. La demande de report a été acceptée par le Parlement, par 94 voix à 7, non sans que Gabriel Luisier ait dénoncé «l'incurie» dans laquelle se trouve, selon lui, le Département de Jean-Michel Cina.

COMMANDES PUBLIQUES Pour des achats étatiques durables

Les socialistes haut-valaisans ont réussi à faire passer un postulat demandant au Conseil d'Etat «de sensibiliser l'administration publique sur les possibilités d'achats durables sur les plans social, écologique et économique». Les deux auteurs du texte, German Eyer et Doris Schmidhalter-Näfen, ont eu la bonne idée de montrer que les entreprises d'ici ont également intérêt à cette manière de faire. «Les entreprises suisses doivent respecter des obligations de droit du travail qui renchérissent leurs produits. Il n'est pas admissible que les pouvoirs publics achètent ces produits meilleur marché là où ils sont fabriqués en violation des droits humains.» Un argument qui a fait mouche apparemment, puisque personne n'a contesté la pertinence de l'intervention sociale.

PROMOTION TOURISTIQUE Les Valaisans en ambassadeurs

Les députés de l'Alliance de gauche Francine Zufferey Molina et Pascal Nicolo ont demandé, à travers un postulat, «que le canton mette sur pied un week-end «Valais découverte» à l'intention des habitants du Valais. Pour une modique somme ou gratuitement, les indigènes auraient la possibilité de se rendre dans les hauts lieux touristiques de notre canton.» Le but de cette opération est de transformer les Valaisans en ambassadeurs de leur canton, tout en faisant un fleur aux familles au revenu modeste. Le Conseil d'Etat a estimé cette idée «pertinente», mais l'a tout de même refusée en estimant que sa mise sur pied, «relève de l'initiative privée». Le Grand Conseil l'a suivi dans ce refus par 86 non contre 21 oui.

DROIT COMMERCIAL AMÉRICAIN Le cadeau d'Edmond Perruchoud

Le député Edmond Perruchoud, par ailleurs avocat-notaire et chargé d'enseignement à l'Université de Genève, a offert hier à ses collègues son dernier ouvrage, intitulé «Introduction au droit commercial des Etats-Unis». Dans son livre, après 278 pages, l'élu écrit: «Notre étude, fort sommaire, sur le droit commercial des Etats-Unis est dépourvue d'ambition quelconque.» Si c'est lui qui le dit... JEAN-YVES GABBUD